

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3874350

Dénomination :	A.V. INVESTIM
n° de gestion :	2008B02775
n° d'identification :	504 455 817
n° de dépôt :	A2010/022326
Date du dépôt :	11/10/2010
Pièce :	rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société

SARL A.V. INVESTIM
Société à responsabilité limitée au capital 46 000 €
Siège social : 3, Chemin de Grandvaux
69130 ECULLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Précédant la décision de transformation
de la SARL en Société par Actions Simplifiée
(Articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce)

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés en date du 04 octobre 2010 j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

En application des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce, j'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession et sur la base de la situation intermédiaire arrêtée au 30 septembre 2010.

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 septembre 2010 font apparaître une situation nette qui s'élève à 46210 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui s'élève à 46 000 euros.

Fait à LYON , le 05 octobre 2010
FRANCOIS ROBIDOU
Commissaire aux comptes

